



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

UN ACCORD MAJEUR ! DONT ON NE VERRA PAS LA COULEUR.

C'est déplorable mais le plan stratégique 2013/2020
n'aura pas de volet social !

*Voici les mesures et les engagements phares contenus dans
l'accord qui ne seront pas mis en œuvre :*

La Poste excluait de recourir à tout dispositif collectif de départs contraints pendant la durée de l'accord (5 ans).

Commentaire CFDT : " Eh bien désormais La Poste peut envisager de recourir à des départs contraints (PSE)".

La création, à compter du 1^{er} janvier 2015, d'un Complément de Rémunération en remplacement du Complément Poste pour les personnels des classes I à III. L'augmentation annuelle devait être de :

125€ pour la classe I, 150€ pour la classe II et 200€ pour la classe III.

Commentaire CFDT : "Rapprochez-vous d'un militant CFDT ou rendez-vous sur le site : www.laposte.cfdt3c.fr pour consulter le projet d'accord et connaître la valeur annuelle brute correspondant à votre niveau de fonction. Le manque à gagner est plus que notable "

Les mesures spécifiques Complément de Rémunération sur la paie d'octobre 2014 : 125€ pour la classe I, 150€ pour la classe II, 200€ pour la classe III (+ 300€ pour les III-3).

Commentaire CFDT : "Ces mesures auraient dû s'appliquer aussi aux fonctionnaires par différence entre leur Complément Poste et le nouveau Complément de Rémunération".

La revalorisation et la prolongation des grilles de rémunération des fonctionnaires de classes I, II et le III-1.

Commentaire CFDT : "Cette mesure, qui ne sera donc pas appliquée, représentait une vraie bouffée d'oxygène pour les fonctionnaires. 37020 agents des classes I et II et le III-1, étaient concernés (y compris les fonctionnaires reclassés).

Exemples : Un APN2 ou AEXSG au dernier échelon aurait pu gagner 2556€ en valeur annuelle. Pour un ATG1 au dernier échelon 2000€.

Tous les agents de la catégorie C (APN1, APN2, PRE, AEXDA, AEXSG) perdent les 5 points négociés...soit un manque à gagner par an de 278€.

Tout cela sans compter les effets sur le calcul des retraites".

L'accès facilité à l'indice 1015 pour les groupes A.

Commentaire CFDT : "Tellement attendu...les Cadres Supérieurs apprécieront l'attitude des non signataires à sa juste valeur" .

**TRACT
N°2**

La création d'une prime de mobilité fonctionnelle choisie pour les classes I à III (entre 250 et 1000€).

Commentaire CFDT : "Depuis le temps que la CFDT revendiquait ce type d'accompagnement, c'est crispant !"

La réévaluation des indemnités de mobilité géographique et fonctionnelle en cas de réorganisation (BRH 9 et 10).

Commentaire CFDT : "Là encore, la CFDT se bat depuis des années pour que ces BRH soient réactualisés...cela ne sera pas le cas"

Une prime pour le passage à temps partiel à 50%.

Commentaire CFDT : "Cette prime représentait une augmentation d'environ 12.5% du salaire...ce n'était pas vraiment une "bricole", comme on a pu l'entendre"

La création d'une prime individuelle de qualification : 800€ pour la classe I, 1000€ pour la classe II, 1300€ pour la classe III et 1600€ pour les postiers du groupe A.

Commentaire CFDT : "Cette prime devait encourager les postiers engagés dans un parcours qualifiant donnant lieu à une certification interne...dommage !"

L'extension de la liste des fonctions exposées à la pénibilité.

Commentaire CFDT : "Les chefs d'équipes Courrier et les cadres travaillant de nuit en seront donc encore écartés... c'est affligeant"

L'octroi de 3 à 5 jours de congés/an supplémentaires pour les postiers de 55 ans exposés à la pénibilité.

Commentaire CFDT : "C'était une réelle avancée sur un dossier que la CFDT porte depuis des années. Ils les auraient bien mérités"

Le droit à au moins 3 semaines de congés consécutives durant la période du 1^{er} juin au 30 septembre.

Commentaire CFDT : "Le droit à congés restera l'une des revendications archi prioritaire de la CFDT"

Etc

Commentaire CFDT : "..."

Il est évidemment hors de question de rester sur ce triste constat. La CFDT ne laissera pas La Poste décider seule de l'avenir des postier-e-s. La CFDT va exiger de La Poste un nouvel agenda social.

Du 1^{ER} au 4 décembre 2014, votez CFDT afin de lui donner les 30% de représentativité qui lui permettront de valider (seule) des accords de ce type.

